

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER  
L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE  
AU PROGRAMME DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS  
DEGRADES DE LA VILLE DE BASTIA**

**SEANCE DU**

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 8 février 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la délibération n° 12/056 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2012 approuvant le Programme de Requalification du Centre Ancien de la ville de Bastia et autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention pluriannuelle du Projet de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de Bastia,
- VU** l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du Projet de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de Bastia signé le 9 octobre 2013,
- VU** la validation du comité d'engagement local du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) en date du 12 octobre 2016,
- VU** la délibération n° 17/042 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 habilitant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le deuxième avenant à la convention pluriannuelle du Projet de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de Bastia,
- VU** l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du Projet de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de Bastia signé le 16 mai 2017,
- VU** la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité

de Corse,

**VU** la délibération n° 18/200 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018 approuvant le règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

**SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle du Projet de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de Bastia.

#### **ARTICLE 2 :**

**ARRÊTE** le montant des financements de la Collectivité de Corse à 5,011 millions d'euros.

#### **ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle du Projet de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de Bastia.

#### **ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI